

République Française
Département de la Loire

Commune de Saint-Romain-la-Motte

Délibération du Conseil municipal
Séance publique ordinaire du
MARDI 23 SEPTEMBRE 2025
20 heures 30

OBJET :

23/09/2025 N°2

VOTE DES TARIFS COMMUNAUX POUR
L'ANNÉE 2026

Le Maire certifie :

1- que la convocation de tous les conseillers municipaux en exercice a été faite dans les formes et délais prescrits par la loi ; que la délibération ci-après transcrite a été publiée sur le site internet de la commune le 1^{er} octobre 2025.

2- Que le nombre des conseillers en exercice au jour de la séance, était de 14 sur lesquels il y avait 10 membres présents, à savoir :

Présents : Gilbert VARRENNE - Chantal PAIRE - Alain BLETTERIE - Marie-Claude CHAMPROMIS - Pierre Yves LASSAIGNE - Bernard BESSEY - Monique GOUTILLE - Gabriel POMMIER - Sylvie BAS - Laurette COLOMBET

Absents ayant donné mandat : Daniel MOUSSERIN à Sylvie BAS – Sabine DERVIN à Marie-Claude CHAMPROMIS – Franck POLLET à Bernard BESSEY

Absent excusé : Éric MICHALLET

Secrétaire élu pour la durée de la séance : Bernard BESSEY

VOTE DES TARIFS COMMUNAUX POUR L'ANNÉE 2026

Les tarifs suivants sont proposés :

O B J E T	TARIFS 2026
TRAVAUX EFFECTUÉS PAR LA COMMUNE AVEC LE MATÉRIEL MUNICIPAL POUR LES HABITANTS DE LA COMMUNE	
mini pelleteuse	82,00 €
autres matériels (tracteur, broyeur, ...)	82,00 €
Location SALLE MUNICIPALE	
- Personnes domiciliées sur la commune (*)	170,00 €
- Personnes extérieures à la commune (*)	345,00 €
- Sociétés locales	Gratuite
<i>(*) avec ou sans utilisation de la cuisinière</i>	
- Sociétés extérieures	120,00 €
Location SALLE E.R.A.	
- Manifestations à but lucratif par les associations locales et ensemble des matchs de basket et tennis (DCM du 10/06/2004)	Gratuite
- Particuliers domiciliés sur la commune	
1er jour	610,00 €

2ème jour	150,00 €
- Particuliers et Associations extérieurs à la commune	
1er jour	1 120,00 €
2ème jour	150,00 €
HALTE PÈLERIN (Coût de la nuitée par personne)	17,00 €
DROITS DE PLACE	
- Parquets, chapiteaux	135,00 €
- Marchands ambulants	28,00 €
- Commerces ambulants (1 x par semaine) hors locaux et hors électricité	75,00 €
- Salle exposition du clocher (pour 1, 2 ou 3 exposants)	15,00 €
CONCESSIONS CIMETIÈRE	
- Concession pour 15 ans	Simple : 75,00 €
	double : 150,00 €
- Concession pour 30 ans	Simple : 150,00 €
	double : 300,00 €
- Concession pour 50 ans	Simple : 300,00 €
	double : 600,00 €
CASE COLOMBARIUM + concession	
- pour 30 ans	Prix d'achat de la case + 65,00 €
- pour 50 ans	Prix d'achat de la case + 130,00 €
- Plaque identifiant le défunt (normée)	Tarif du fournisseur
CAVE URNE + concession	
- pour 30 ans	300,00 € + 75,00 €
- pour 50 ans	300,00 € + 150,00 €
- Inscription sur la stèle à la charge du concessionnaire	
JARDIN DU SOUVENIR	
- Plaque identifiant le défunt (normée)	modèle imposé facturé par les pompes funèbres
LOCATION DE MATÉRIEL	
- table	2,00 €
- chaise	0,40 €
- banc	1,00 €
PHOTOCOPIES	
Public	
A4 noir et blanc	0,15 €
A3 noir et blanc	0,30 €
A4 couleur	0,50 €
A3 couleur	1,00 €
Associations	
A4 noir et blanc	0,10 €
A3 noir et blanc	0,15 €
A4 couleur	0,15 €
A3 couleur	0,25 €

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- **Adopte** les tarifs ci-dessus pour l'année 2026.
- **Dit** que le produit de ces locations sera enregistré dans le budget communal.
- **Donne** pouvoir à M. le Maire pour signer toutes pièces nécessaires à l'accomplissement des présents.

Adopté à l'unanimité des membres votants

Ont signé au registre M. le Maire et le secrétaire de séance.

Le Maire,
Gilbert VARRENNE

Le secrétaire de séance,
Bernard BESSEY

Publication en ligne le 03 OCT. 2025



Le Maire :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa notification, sa réception par le représentant de l'État et sa publication.